Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-20260111113chequ-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 novembre 2026

Objet : Participation de la Ville de Bastia à l'opération de dynamisation commerciale « jeu instant gagnant / chèques cadeaux » organisée par l'EPCI de Corse

Date de la convocation : 6 novembre 2026
Date d'affichage de la convocation : 6 novembre 2026
L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43
Nombre de membres en exercice : 43
Quorum : 22
Nombre de membres présents : 36
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur Nicolas BATTINI.

Ont donné pouvoir :
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Paul TIERI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Monsieur Philippe CIMINO à Madame Hélène BERETTI ;
Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI ;
Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu l'avis favorable la Commission Commerce de l'EPCI de Corse en date du 12 octobre 2026 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-20260111113chequ-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 9 novembre 2026 ;

Considérant l'organisation, comme tous les ans sur la place St Nicolas, du marché de Noël, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Corse et la Chambre d'agriculture, manifestation accueillant principalement des artisans et des producteurs, et générant une fréquentation importante en centre-ville pendant la période des fêtes ;

Considérant la proposition de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse (EPCI) d'une opération complémentaire de dynamisation commerciale, organisée avec la Ville de Bastia et la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB), avec le soutien de la Collectivité de Corse, par l'intermédiaire de l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC), afin que cette fréquentation bénéficie également aux commerces sédentaires, cafés et restaurants de la ville ;

Considérant que cette opération a reçu un avis favorable de la Commission Commerce de l'EPCI de Corse le 12 octobre 2026 et est soumise à son Bureau le 10 novembre 2026, le plan de financement proposé prévoyant une participation de la Ville de Bastia de 10 000 € ;

Considérant que le principe de cette opération consiste à faire gagner, sur le marché de Noël, des chèques cadeaux de 30 € utilisables exclusivement auprès des établissements bastiais participant à l'opération. Celle-ci poursuit trois objectifs :

- encourager les achats locaux pendant la période des fêtes ;
- renforcer les liens entre le marché de Noël et les rues commerçantes du centre-ville ;
- répartir les retombées économiques de la manifestation entre les établissements adhérents.

Considérant que l'EPCI de Corse organise un jeu « instant gagnant » gratuit et entièrement dématérialisé, encadré par un règlement de participation : la Ville de Bastia met à disposition un chalet sur la place Saint-Nicolas, dans lequel les agents de l'EPCI de Corse accueillent chaque matin les visiteurs, leur présentent l'opération et les invitent à participer sur tablette ;

Considérant la plateforme numérique Drimify attribuant au gagnant un code unique, envoyé par courriel, que le commerçant valide en boutique depuis un lien dédié : chaque code n'est utilisable qu'une seule fois et les validations sont tracées par établissement, ce qui permet les contrôles et les remboursements et aucun chèque papier n'est émis ;

Considérant que la dotation comprend 1 130 chèques cadeaux de 30 €, soit 33 900 €, répartis comme suit :

Catégorie	Nombre	Montant	Modalité d'utilisation
Bons « Découverte » (80 %)	904	27 120 €	Contingent réparti équitablement entre les commerces adhérents ; utilisables uniquement dans l'établissement attribué
Bons « Liberté » (20 %)	226	6 780 €	Utilisables dans l'établissement choisi par le gagnant parmi les commerces adhérents
Total	**1 130**	**33 900 €**	

Considérant l'adhésion des commerces sédentaires, cafés et restaurants bastiais étant gratuite et volontaire, les chèques étant utilisables en une seule fois, sans conversion en espèces ni rendu de monnaie ; pour un achat supérieur à 30 €, le client règle la différence. Ils sont valables jusqu'au 31 janvier 2027. Les remboursements sont effectués par l'EPCI de Corse directement auprès des commerçants bénéficiaires ;

Considérant que le budget prévisionnel de l'opération, plafonné à 40 000 € TTC, est financé à parts égales par les quatre partenaires ;

Considérant que la participation de la Ville de Bastia s'élève ainsi à 10 000 €, versés à l'EPCI de Corse, porteur de l'opération ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-20260111113chequ-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Considérant que la Ville contribue en outre à l'opération par la mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet sur la place Saint-Nicolas pendant la durée du marché de Noël.

Après avoir entendu le rapport de Madame Hélène BERETTI,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A la majorité de votants, Monsieur Michel BRUSCHINI et Madame Valérie IDDA s'étant abstenus, Monsieur le Maire ne participant par au vote

Article 1 :

- **Approuve** la participation de la Ville de Bastia à l'opération de dynamisation commerciale « jeu instant gagnant / chèques cadeaux » organisée par l'EPCI de Corse à l'occasion du marché de Noël 2026.

Article 2 :

- **Approuve** le plan de financement de l'opération, plafonnée à 40 000 € TTC : 10 000 € Ville de Bastia, 10 000 € Communauté d'Agglomération de Bastia, 10 000 € EPCI de Corse et 10 000 € Collectivité de Corse via l'ADEC, selon le tableau suivant :

Charges prévisionnelles	Montant	Financement	Montant
Dotation : 1 130 chèques × 30 €	33 900 €	Ville de Bastia (25 %)	10 000 €
Plateforme digitalisée Drimify	5 012 €	Communauté d'Agglomération de Bastia (25 %)	10 000 €
Communication : création graphique, affiches et vitrophanie	1 088 €	EPCI de Corse (25 %)	10 000 €
		Collectivité de Corse via l'ADEC (25 %)	10 000 €
Total	**40 000 €**	**Total**	**40 000 €**

Article 3 :

- **Décide** d'attribuer à l'EPCI de Corse une participation financière de 10 000 €.

Article 4 :

- **Approuve** la mise à disposition gratuite d'un chalet sur la place Saint-Nicolas pour la durée de l'opération.

Article 5 :

- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026, chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 20/11/2026

Antoine GRAZIANI

Le Maire,

Signé électroniquement le 20/11/2026

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.